



**LEGENDE**

-  Limite de zone
-  Axe de ruissellement
-  Espace boisé classé (L130-1)
-  Espace boisé classé à créer (L130-1)
-  Construction identifiée (L123-1-7°)
-  Élément paysager (L123-1-7°)
-  Emplacement réservé
-  Zone humide
-  Construction ayant été inondée
-  Construction agricole (123-3-1)

N°	Localisation Objet Caractéristiques	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Lieu-dit « Le Bois de la Ville » - parcelles 58 et 136 Création d'une sente piétonne Emprise : 4 mètres	1 700 m <sup>2</sup>	Commune
2	Lieu-dit « Le Bois de la Ville » / « Le Rambur » - parcelle 130 Création d'une maison de gardien en lien avec la planche de jeu	2 000 m <sup>2</sup>	Commune
3	Lieu-dit « Mesnerette » - parcelle 42 Création d'une nouvelle station d'épuration Bourg	2 300 m <sup>2</sup>	Commune
4	Création d'une voie agricole de contournement du village Emprise : 10 mètres	16 200 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une sente piétonne Emprise : 8 mètres	2 000 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un chemin rural Emprise : 5 mètres	680 m <sup>2</sup>	Commune

Département de la Seine-Maritime  
Commune de Mesnières-en-Bray

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
PIECE 4.2**

**Planche centre**

Plan vu pour être annexé à la DCM du :

Réalisé par: GUB	Référence: E05392	G2C environnement 27 rue Baraqui 75013 PARIS
Validé par: FRW	Echelle: 1/2500	Tel: 01 53 80 10 14 Fax: 01 53 80 10 37
Date: 03/04/2012		